Le Soussigné chargé d'Affaires et Consul Général de France au Brésil, a l'honneur de transmettre à Son Excellence Le Ministre des Affaires Etrangères, La copie d'une lettre qu'il a reçue de Mr. Le Contre-Amiral de Rosamel, par laquelle il exprime le desir que la plainte qu'il a portée sur un Coup de fusil qui a blessé une Sentinelle à bord de la frégate La Marie-Thérèse soit sans effet; se contentant pour réparation de l'assurance qu'il a reçue que le ministre de la justice allait faire procéder à une enquête sur cet accident.

Le Soussigné renouvelle à Son Excellence Mr. Le Vicomte d'Inhambupe l'assurance de sa Considération la plus distinguée

Rio de janeiro le 20 août 1826.

Le Comte de Gestas

Copie

Marie-Thérèse, rade de Rio de Janeiro, 19 août 1826.

Monsieur le Comte,

J'ai reçu avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire hier, la traduction de la réponse de S. Ex. le Ministre des Relations Extérieures du Brésil, relative à la plainte que je vous avais prié de lui adresser contre plusieurs individus Brésiliens qui, chassant en rade le 30 Juillet dernier ont blessé d'un coup de fusil à balle, le nommé Olivier, matelot Canonnier de la Marie-Thérèse. J'ai communiqué à Mr. Le Commandant Bazoche qui avait formé cette plainte la réponse précitée: Il a été, comme moi, satisfait des dispositions prises par le Ministère, pour punir les Coupables et il m'a exprimé l'intention de ne pas donner plus de suite à cette affaire. J'ai, en conséquence, l'honneur de vous prier de le faire connaître à Son Excellence, et de la prévenir que le Désir de M. Le Commandant de la Marie-Thérèse est, sans doute, de retirer la plainte en question et de borner à ce qui a été déjà fait, la réparation du délit qui en fait l'objet.

Agréez, Monsieur Le Comte, l'assurance &c &c

Signé Le Comte Amiral Rosamel

pour copie conforme
Le Chargé d'Affaires Consul-Général de France
Comte de Gestas